

IRLIS : une fleur pour l'économie solidaire

SOLIDARITÉ Inventer son activité, être son propre patron, c'est un rêve pour beaucoup, un vrai projet pour certains, ravivé en période de crise. Mais il existe une autre façon de créer une entreprise : le faire collectivement et de façon solidaire. C'est la vocation du nouveau dispositif IRLIS. Explications.

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE dispose d'un nouveau dispositif : IRLIS ou Initiative régionale et locale d'investissement solidaire, qui associe la Ville de Toulouse - la première en France - et la Région Midi-Pyrénées pour épauler des citoyens dans la création d'une structure. Il offre un prêt, alimenté par des deux collectivités locales et des établissements bancaires et un accompagnement en deux temps avant et après la création. Un secret coup de pouce qui peut durer cinq ans, de la naissance de l'idée au démarrage de l'activité.

QUEL TYPE D'ENTREPRISES ? L'activité solidaire est collective, chaque membre s'associe de manière égale sur le principe : une

personne égale une voix. Cela se traduit par la société coopérative ouvrière de production (SCOP), la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), la coopérative, mais aussi l'association à caractère social, ou par un statut mixte. Exemple : une SABL pour l'activité économique et une association pour le volet social et citoyen.

QUELS DOMAINES ? L'écologie, l'alimentation, l'éducation à l'environnement, le tourisme solidaire, les pratiques de santé naturelles, la création de vêtements, l'artisanat, les services à la personne, la restaura-

tion, la mécanique, l'informatique, l'information... Tous les domaines qui touchent à la vie quotidienne.

QUELS OBJECTIFS ? « Éviter la disparition d'entreprises au bout de 5 ans, comme on le voit trop souvent dans l'économie libérale » explique

Jean-Paul Pia, conseiller municipal à l'économie sociale et solidaire. Sur 3 ans, l'objectif est de soutenir 120 projets minimum. Ce sont 750 à 1 200 créations et consolidations d'emplois, en priorité destinés aux personnes fragilisées et en difficulté.

LE FONDS

1 900 000 euros dont :

- 150 000 euros financés par la Région Midi-Pyrénées
- 50 000 euros de la part de la Ville de Toulouse (dont 10 000 destinés à un fond de réserve pour assurer les risques)
- Le restant provient de la SIFA, la société d'investissement de France Active, qui mobilise les fonds bancaires et de la Caisse des dépôts et consignations.

1 L'idée

Un bar associatif, de artisanat népalais, des petits plats bios... L'idée germe chez le citoyen, le futur porteur de projet. Il est orienté vers une structure d'accompagnement d'économie solidaire. Huit d'entre elles sont engagées dans le dispositif IRLIS, comme : Égalité, Eyron, la Boutique de Création, la Maison de l'Initiative, Coop action. Pour garantir un accompagnement équilibré, elles ont signé la charte du développement de l'économie solidaire sur la ville de Toulouse.

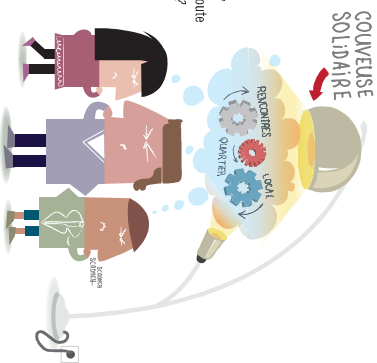


Avril 2009. Jean, au chômage, veut créer son activité. Il a en tête depuis longtemps de créer un lieu de rencontres dans son quartier. Il en parle à deux voisins, Marina et Pablo et réfléchissent à la création d'un bar. C'est la naissance de l'idée.

2 De l'idée au projet

L'accompagnement est de 70 heures pendant deux ans maximum, pour nutrir le projet, évaluer les ressources et les besoins pour le réaliser. « C'est comprendre ce qui pousse au projet, quelles sont les motivations ? Nous cherchons ensemble à quoi cela correspond, en terme de compétences, d'expériences, mais aussi de convictions. Nous posons les bases : Pourquoi ? Pour quel public ? Pourquoi ? Pour quel projet ? » explique Justine Durifour, de la SCOP Égalité, qui accompagne les femmes dans la création.

« L'implication, le défi personnel du porteur doivent aussi être définis ajoute Etoude Gouy d'Eyron. Quel statut ? Quels financements ? Ce sont les dernières questions. » « C'est une

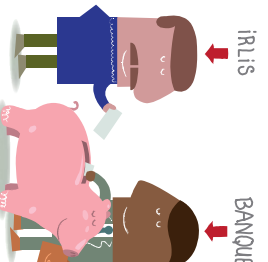


Jun 2009. Le trio est épaulé par une couveuse solidaire pendant 15 mois. Le dossier est double. Il s'agit d'un restaurant associatif servant des produits locaux avec un statut : une SCOP pour la partie restaurant, une association pour la partie culturelle (ateliers destinés aux jeunes, cours de cuisine gratuits, expositions).

3 Le fonds

Le projet est fiable et va passer du papier à la réalité. Dernière étape, les besoins financiers : faut-il faire un crédit ? Quelles sont les aides possibles ? Un prêt peut être demandé à IRLIS.

Cet outil de financement permet aux entreprises solidaires de se développer ou se restructurer et peut lever des financements bancaires notamment.



Jean, Marina et Pablo ont estimé à 50 000 euros leurs besoins en investissements. Outre leurs apports personnels, ils demandent 20 000 euros à IRLIS et comptent sur ce prêt pour décrocher un autre prêt de 5000 euros auprès de leur banque.

4 Le suivi du projet

Projet en main, le futur créateur est orienté vers la structure d'accompagnement qui correspond le plus à son projet. À partir de la création, il sera suivi de trois à cinq ans, sur le plan financier et sur le plan éthique du projet.



Septembre 2010. Le « restaurant des amis » ouvre ses portes. Jean s'est formé à la gestion, Pablo a géré tous les travaux. Marina est présidente de l'association. La SCOP compte six associés. Ils sont épaillés jusqu'en 2015, date à laquelle sera remboursé le prêt IRLIS.